

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération
N° DEL-17-160323-03

SEANCE DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Anne Laure FILIPPINI ; Mme Marie-Josée SANTONI ; M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; Mme Lisa FRANCISCI ; M Jean-François OTTOMANI ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Toussaint BARBONI ; Mme Muriel ELEGANTINI ; M Pierre-Louis PIERI ; M Jules François PAOLI ; M Esteban SALDANA ; M. André POLINI

Etaient absents : Mme Nadine FABRE ; Mme Dominique VILLARD ANGELI ; Mme Nicole FARENC.

Etaient représentés : M Jean Jacques FRATICELLI par M Christian PAOLI ; M Franck PAOLI par Mme Agnulina ANDREANI ; Mme Marie-Luce MICAELLI par M Vincent SUSINI ; M Filippu Antone ANGELI par M Pierre-Louis PIERI ; Mme Marie-Pierre GAMBOTTI par Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; Mme Sandrine MURGIA par M Sébastien GUIDICELLI ; M Albert PIREDDA par M Esteban SALDANA.

Secrétaire de séance : Mme Lisa FRANCISCI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 17	Absents : 3	Représentés : 7	Votants : 24
Vote pour : 24	Vote contre : 0	Abstention : 0		
Affichage en date du : 08.03.2023	Convocation : 08.03.2023			

OBJET : VENTE DE L'ANCIEN MATERIEL INFORMATIQUE COMMUNAL.

Le maire rappelle que par délibération DEL310122-07 du 31 janvier 2022, le conseil municipal avait décidé de procéder à l'acquisition et au renouvellement du parc informatique communal datant de 2012.

L'installation des nouveaux outils informatiques étant faite, il pourrait être procédé à la vente de l'ancien matériel informatique.

Vu la vétusté des anciens matériels ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-De proposer à la vente, les anciens ordinateurs de la commune, ainsi qu'il suit :

- Un ordinateur complet (Tour, écran, clavier, souris) : Deux cents euros
- Une tour seule : Cent cinquante euros

Accusé de réception en préfecture .../...
02B-212002513-20230316-DEL17-160323-03-DE
Date de réception préfecture : 17/03/2023

Délibération
N° DEL-17-160323-03

- De dire que cette recette sera inscrite au budget ;
- De donner pouvoir au maire pour signer tout document relatif à cette vente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

P^o Le Maire,

